

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC EN OUVRAGE DU JURA ET DES CÈDRES:  
ADOPTION DE TARIFS COMPLÉMENTAIRES (7.2)

**L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations du conseil municipal n° 2022\_118\_DEL du 7 novembre 2022 et n° 2022\_127\_DEL du 12 décembre 2022 portant respectivement sur le marché d'exploitation des deux parcs de stationnement public en ouvrage et sur la signature d'une convention de mandat de perception de recettes avec le prestataire SAGS SERVICES,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2023\_008\_DEL du 30 janvier 2023 approuvant la tarification des parcs de stationnement public en ouvrage du Jura et des Cèdres,

**VU** la décision municipale n° 2012\_217\_DEC du 25 novembre 2022 révisant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs des services publics et notamment ceux applicables au parking des Cèdres,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société SAGS SERVICES de créer des tarifs complémentaires pour les abonnements vélo, d'une part, et la perte et détérioration des tickets et badges, d'autre part,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable des membres de la commission « Économie locale » réunis le 28 juin 2023,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

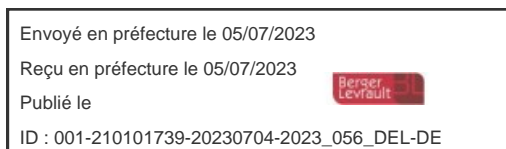
➤ **APPROUVE** les tarifs complémentaires suivants :

	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Vélo	10 €	25 €	75 €
Vélo Cargo	20 €	50 €	150 €

- Ticket perdu : 9,30 € / 24h
- Badge perdu ou détérioré : 10 €

➤ **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué ainsi que la société exploitant les parkings, d'appliquer ces tarifs et de signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.